

DECRET N° 2014-559 DU 24 SEPTEMBRE 2014

portant nomination des membres du Conseil
d'Administration du Fonds d'Appui à la
Production Audiovisuelle (FAPA).

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des Offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2013-457 du 08 octobre 2013 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2012-428 du 06 novembre 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Vu** le décret n° 2014-021 du 20 janvier 2014 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Communication et des Technologies de l'Information et de la Communication ;
- Vu** le décret n° 2013-548 du 30 décembre 2013 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Fonds d'Appui à la Production Audiovisuelle (FAPA) ;
- Sur** proposition du Ministre de la Communication et des Technologies de l'Information et de la Communication ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 15 mai 2014,

D E C R E T E :

Article 1^{er} : Sont nommées membres du Conseil d'Administration du Fonds d'Appui à la Production Audiovisuelle (FAPA), les personnes dont les noms suivent :

Monsieur Vincent DASSI, représentant du Président de la République ;



Monsieur Abdel Nasser TCHASSAMA SOULE, représentant du Ministre de la Communication et des Technologies de l'Information et de la Communication ;

Monsieur Gérard SOKEGBE, représentant du Ministre de l'Economie et des Finances ;

Monsieur Mamoudou Issiaka SOULE, représentant du Collectif des Producteurs de Chaînes de Radiodiffusion privées du Bénin ;

Madame Berthe MENSAH CAKPOSSA, représentante du Collectif des Producteurs des Chaînes de Télévisions privées du Bénin ;

Monsieur Hubert Toussaint KINIFFO, représentant de l'Association des Producteurs de l'Audiovisuel et du Cinéma ;

Monsieur Akochayé Jacques KOUGBADJI, représentant des chaînes de radiodiffusion et de télévision du service public au Bénin ;

Monsieur Alexis Coffi ADADJI, représentant des associations des consommateurs ;

Madame Jeannette Médessè FANOU, représentante du Personnel du Fonds d'Appui à la Production Audiovisuelle (FAPA).

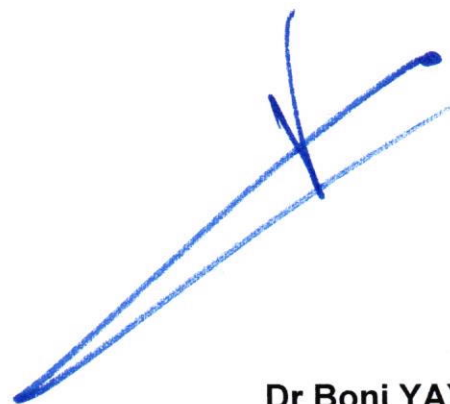
Article 2 : **Monsieur Nasser A. SOULE TCHASSAMA** est nommé Président du Conseil d'Administration du FAPA.

Article 3 : Les membres du Conseil d'Administration sont nommés pour un mandat de trois (03) ans, renouvelable une fois.

Article 4 : Le Ministre de la Communication et des Technologies de l'Information et de la Communication est chargé de l'application du présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 24 septembre 2014

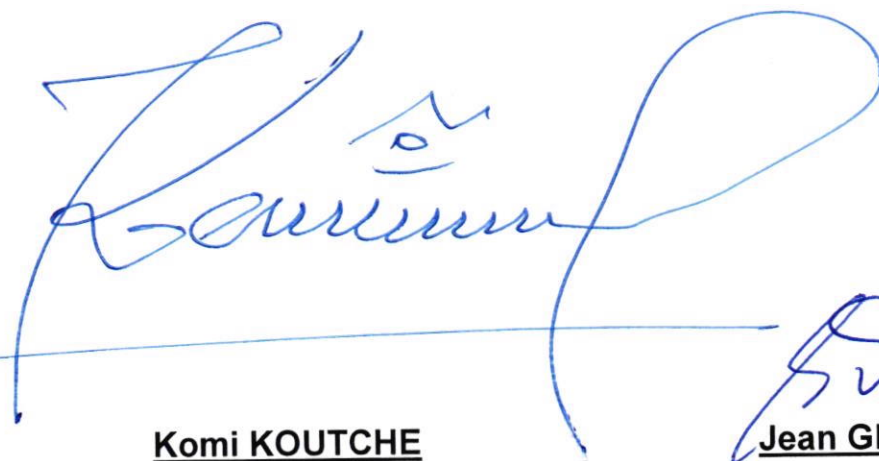
Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

Le Ministre de l'Economie,
des Finances et des Programmes
de Dénationalisation,

Le Ministre de la Communication et
des Technologies de l'Information
et de la Communication,



Komi KOUTCHE



Jean GBETO DANSOU

Ampliations : PR : 04 ; AN : 06 ; CC : 01 ; HCJ : 01 ; CS : 2 ; HAAC : 2 ; CES : 01 ; SGG : 01 ; MCTIC : 02 ;
MEFPD : 02 ; Autres Ministères : 25 ; DGB-CF-DGTCF-DGID-DGDDI : 05 ; BN-DAN-DLC : 03 ; GCONB-
DCCT-INSAE : 03 ; BCP -CSP-IGAA : 03 ; UAC : 02 ; UP : 02 ; Intéressés : 09 ; JORB : 01.

